Nous, Maire de la Ville de Dijon

ARRETE N° 26-AT-17243

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1

VU l'arrêté de délégation du 2 avril 2026

CONSIDÉRANT

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités pour une réfection de toiture que doit réaliser **SARL BOURNEAUD** demeurant **9 impasse Boirac 21000 DIJON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : **RUE JEANNIN le 26/11/2026**

ARRÊTONS

Article 1
A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX
CIRCULATION REDUITE, ALTERNAT , LIMITATION DE VITESSE et NEUTRALISATION DE VOIE

du 29 au 31 RUE JEANNIN (Dijon), le 26/11/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent :
La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h.
La largeur de la chaussée sera rétrécie et la circulation se fera par alternat, suivant les règles générales du Code de la Route.
La largeur de la chaussée circulable sera réduite de 3,5 mètre(s), au droit des numéros 29 à 31, sur 10 mètres linéaires.
Les accès aux commerces seront préservés. La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir d'en face. La signalisation suivante sera mise en place de part et d'autre des véhicules :
- panneau "Piétons Traversez" au niveau des passages piétons

Article 2
Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

Article 3
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise SARL BOURNEAUD.

Article 4
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Directrice Maîtrise de l'Espace Public, Directeur Tranquillité Publique, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole , CSI Circulation, FACTURATION EFFIA, Instruction ODP, Facturation DIVIAPARK et Bureau de suivi et d'analyse d'activité
- SARL BOURNEAUD

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,
Le 16 novembre 2026
LA MAIRE,
Pour la Maire, l'Adjointe déléguée au commerce, à l'artisanat et aux travaux sur l'espace public



Dominique MARTIN-GENDRE